



ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE
Formulaire d'autorisation d'accès et d'exonération de responsabilité

Adresse de l'intervention : _____

Propriétaire

Nom : _____

Compagnie : _____

A/S: _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Représentant du propriétaire (s'il y a lieu)

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

ACCEPTATION

Le propriétaire consent à donner accès à la propriété localisée à l'adresse civique mentionnée ci-haut, aux représentants de la Ville de Montréal et de l'entrepreneur par elle désigné, afin qu'ils puissent exécuter sur sa propriété les travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis sur le bâtiment entier, de même que les récidives à venir, le cas échéant. La Ville de Montréal et l'entrepreneur n'ont pas d'obligation de résultat.

Les coûts des travaux effectués ainsi que les produits utilisés (à l'exception, le cas échéant, de la peinture fournie par le propriétaire) sont défrayés en totalité par la Ville de Montréal. Toutefois, pour un graffiti ou partie de graffiti situé à plus de cinq (5) mètres du niveau du sol, le propriétaire doit déboursier les coûts reliés à la hauteur.

Le propriétaire est avisé que les travaux peuvent laisser certaines traces, démarcations ou autres sur les surfaces traitées et il exonère la Ville de Montréal et l'entrepreneur qui exécute les travaux de toute responsabilité en cas de dommages à sa propriété pouvant être causés lors de l'exécution des travaux d'enlèvement du graffiti.

☐ J'autorise la Ville à procéder aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis.

☐ Je refuse que la Ville procède aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis et je m'engage à les enlever par moi-même selon le règlement RCA11 17196.

Signature : _____ Date : _____